

## Webinaire sur le processus d'admission à l'école d'application pour élèves avec des troubles sévères d'apprentissage

# Pour mieux comprendre et s'appropriier le processus d'admission

[www.ccjl.ca](http://www.ccjl.ca)

20 octobre 2021





**Consortium  
Centre Jules-Léger**

**Adresse et courriel et question**

---

**[bit.do/ccjl2022](https://bit.do/ccjl2022)**



# Consortium Centre Jules-Léger

## Reconnaissance des territoires autochtones

---

Nous rendons hommage à tous les peuples autochtones qui habitent au Canada. Nous reconnaissons les gardiens des savoirs traditionnels, jeunes et âgés.

Nous reconnaissons le lien sacré de longue date unissant les nations suivantes aux territoires sur lesquels se situent les bureaux du CCJL:

- Ottawa : territoire non cédé de la Nation algonquine Anishinabeg.
- Sudbury : terres traditionnelles des Premières Nations de Wahnapiatae.

Nous reconnaissons également les nombreuses et diverses Premières nations, Inuits et Métis qui vivent et travaillent sur ces territoires.

Nous honorons aussi leurs courageux dirigeants d'hier, d'aujourd'hui et de demain.



**Qui sommes-nous?**

**Le Consortium Centre Jules-Léger**

Institution scolaire spécialisée



# Consortium Centre Jules-Léger

## MISSION

---

Gouverné par et pour les francophones, le Consortium Centre Jules-Léger développe le plein potentiel d'élèves et d'enfants ayant des besoins particuliers en offrant des services et des ressources d'éducation spécialisée en Ontario.



**Consortium**  
**Centre Jules-Léger**

## **VISION**

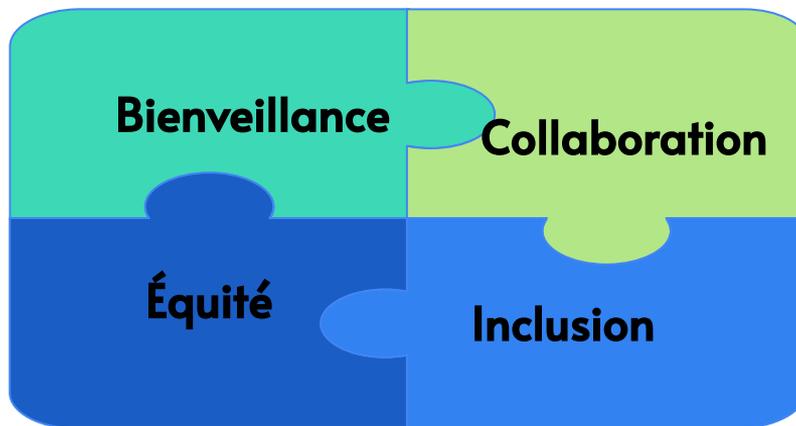
---

**La** référence incontournable en matière d'éducation spécialisée.



# Consortium Centre Jules-Léger

---



## Personnel consultatif en services d'appoint

---



Consultante et consultant en services d'appoint: école d'application CCJL  
**Danielle Drouin** : [danielle.drouin@ccjl.ca](mailto:danielle.drouin@ccjl.ca) | **Ibrahima Diop** : [ibrahima.diop@ccjl.ca](mailto:ibrahima.diop@ccjl.ca)

# LE CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

- Institution provinciale - 2 campus
- Éducation spécialisée
  - Troubles sévères d'apprentissage
  - Surdit 
  - C cit  et basse vision
  - Surdic cit 
- 40 ans d'existence
- 125 membres du personnel



# Résultats d'apprentissage

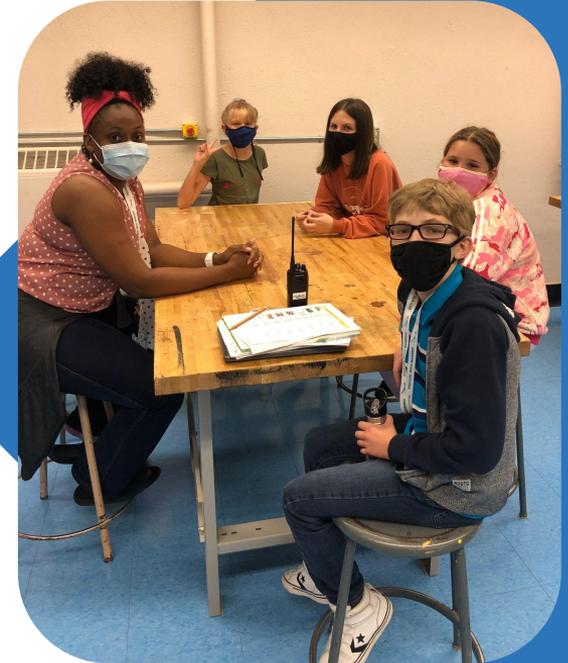
---

À la fin de ce webinaire, les participants vont s'approprier le **processus d'admission** pour le CCJL, le **profil de l'élève**, les **critères d'admissibilité** ainsi que la **ligne de temps** et celle des **démarches** qui s'y réfèrent.



# Points abordés

- Public cible et objectifs du webinaire visés
- Processus d'admission
- Définition et manifestation : Trouble d'apprentissage
- Critères d'admissibilité
- Offre de service: RÉÉDUCATION
- Évaluation éducationnelle
- Dates importantes
- Questions



## Public cible

Ce webinaire s'adresse aux conseils scolaires, aux directions ainsi qu'aux enseignants et enseignantes ressources de tous les conseils scolaires francophones de l'Ontario.



# Processus d'admission

## 1 Avis d'intention

Les conseils scolaires devront remplir l'avis d'intention à cette adresse :

<https://ccjl.ca/troubles-dapprentissage/avis-intention/>

## 2 Formulaire d'autorisation du parent

Une fois l'avis d'intention **soumise en ligne** par le conseil, le "Formulaire d'autorisation" sera automatiquement envoyé aux adresses des parents qui figurent au formulaire. Ceux-ci devront remplir le formulaire en ligne avant que le CCJL puisse procéder à l'évaluation éducationnelle de leur enfant.

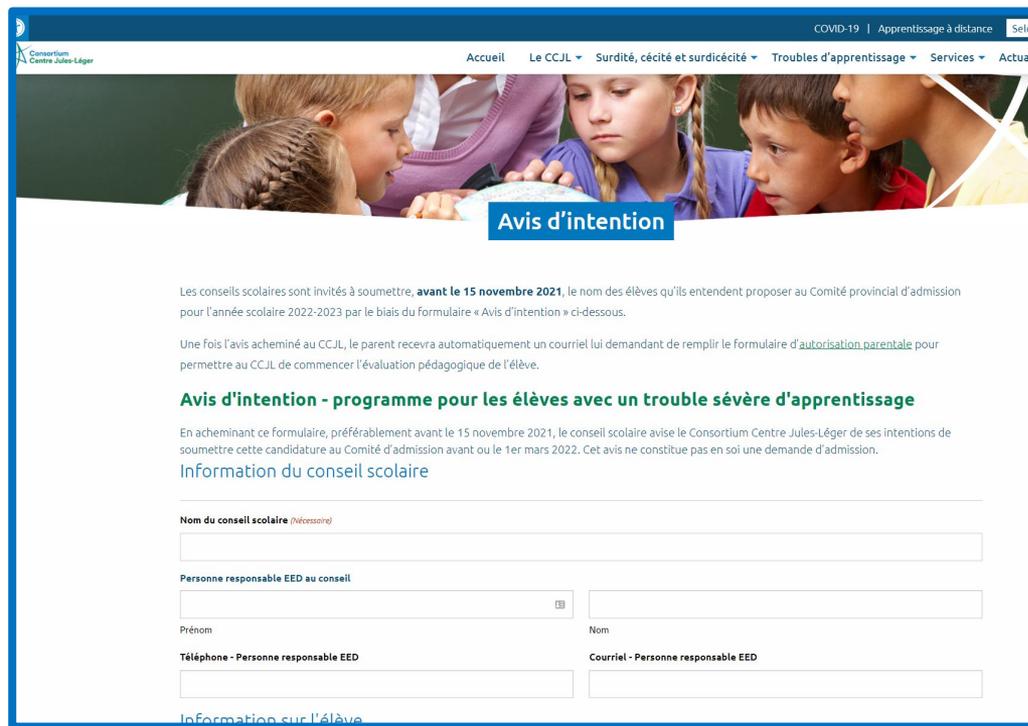
## 3 Demande formelle

Seul le dépôt du dossier de demande, complété selon les directives de la [Politique/Programmes, Note n° 89](#), avant ou le 1er mars 2022, constituera une demande formelle pour le comité provincial de d'admission.



# Processus d'admission (<https://ccjl.ca/troubles-dapprentissage/avis-intention/>)

## 1 Avis d'intention



The screenshot shows the 'Avis d'intention' page on the CCJL website. The page features a header with navigation links and a main heading 'Avis d'intention' over a background image of children. The content includes instructions for school boards to submit forms by November 15, 2021, and a section for 'Avis d'intention - programme pour les élèves avec un trouble sévère d'apprentissage'. Below this is a form for 'Information du conseil scolaire' with fields for the school board name, EED contact details (first name, last name, phone, and email), and a section for 'Information sur l'élève'.

COVID-19 | Apprentissage à distance

Consortium Centre Jules-Léger

Accueil Le CCJL Surdit , c cit  et surdit c cit  Troubles d'apprentissage Services Actualit s

### Avis d'intention

Les conseils scolaires sont invit s   soumettre, **avant le 15 novembre 2021**, le nom des  l ves qu'ils entendent proposer au Comit  provincial d'admission pour l'ann e scolaire 2022-2023 par le biais du Formulaire « Avis d'intention » ci-dessous.

Une fois l'avis achemin  au CCJL, le parent recevra automatiquement un courriel lui demandant de remplir le formulaire d'[autorisation parentale](#) pour permettre au CCJL de commencer l' valuation p dagogique de l' l ve.

#### Avis d'intention - programme pour les  l ves avec un trouble s v re d'apprentissage

En acheminant ce formulaire, pr f rablement avant le 15 novembre 2021, le conseil scolaire avise le Consortium Centre Jules-L ger de ses intentions de soumettre cette candidature au Comit  d'admission avant ou le 1er mars 2022. Cet avis ne constitue pas en soi une demande d'admission.

#### Information du conseil scolaire

**Nom du conseil scolaire (Necessaire)**

**Personne responsable EED au conseil**

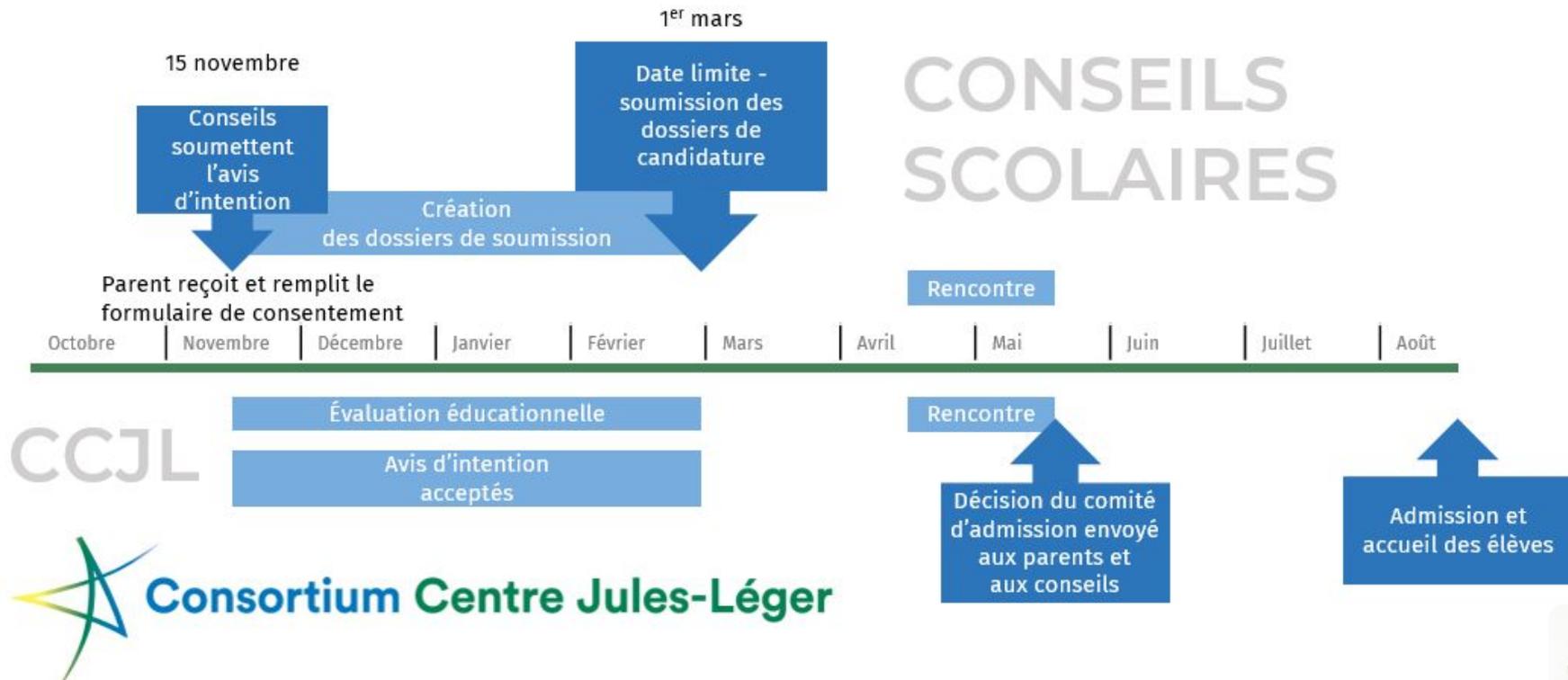
Pr nom  Nom

T l phone - Personne responsable EED  Courriel - Personne responsable EED

Information sur l' l ve



# Processus de demande d'admission au programme pour élèves avec des troubles sévères d'apprentissage



## CONSEILS SCOLAIRES



# Définition et manifestation : Trouble d'apprentissage

## NPP no 8

L'élève présente un trouble d'apprentissage :

- qui compte parmi les **troubles neurologiques** du développement qui ont un effet constant et très important sur la capacité d'acquérir et d'utiliser des habiletés dans un contexte scolaire et d'autres, et qui :
  - a un impact sur l'habileté à **percevoir ou à interpréter efficacement et avec exactitude, les informations verbales ou non-verbales** et qui a des aptitudes intellectuelles évaluées au moins dans la moyenne;
  - entraîne des résultats de **sous-performance scolaire qui ne correspondent pas aux aptitudes intellectuelles de l'élève** (qui sont évaluées au moins dans la moyenne), ou des résultats scolaires qui ne peuvent être maintenus par l'élève qu'avec des efforts extrêmement élevés ou qu'avec de l'aide supplémentaire;



# Définition et manifestation : Trouble d'apprentissage (suite)

NPP no 8

L'élève présente un trouble d'apprentissage qui :

- entraîne des difficultés dans l'acquisition et l'utilisation des compétences dans au moins un des domaines suivants : **lecture, écriture, mathématiques, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage;**
- peut être généralement associé à des difficultés liées à au moins un **processus cognitif**, comme le traitement phonologique, la mémoire et l'attention, la vitesse de traitement, le traitement perceptivo-moteur, le traitement visuo-spatial et les fonctions exécutives (p. ex., autorégulation du comportement et des émotions, planification, organisation de la pensée et des activités de priorisation, prise de décision);



# Définition et manifestation : Trouble d'apprentissage (suite)

## NPP no 8

L'élève présente un trouble d'apprentissage qui :

- peut être associé à des difficultés d'**interaction sociale** (p. ex., difficulté à comprendre les normes sociales ou le point de vue d'autrui), à d'autres conditions ou troubles, diagnostiqués ou non, ou à d'autres anomalies.

**Note :** Ce trouble ne résulte pas d'un problème d'acuité auditive ou visuelle qui n'a pas été corrigé, de déficiences intellectuelles, de facteurs socioéconomiques, de différences culturelles, d'un manque de maîtrise de la langue d'enseignement, d'un manque de motivation ou d'effort, de retards scolaires dus à l'absentéisme ou d'occasions inadéquates pour bénéficier de l'enseignement.



# Critères d'admissibilité

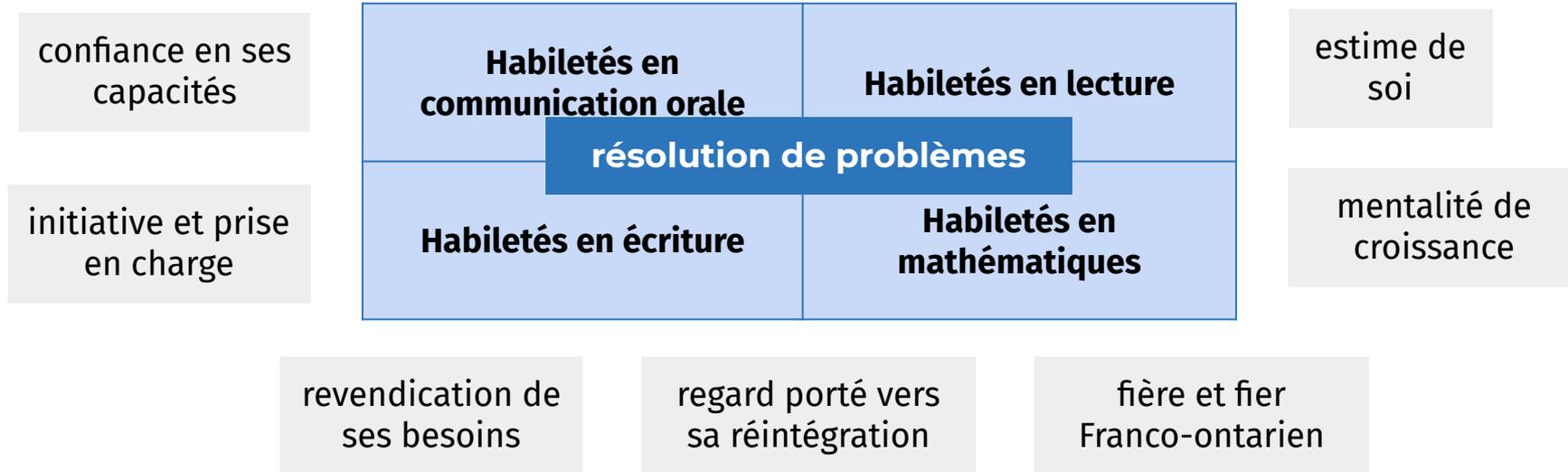
Pour être admissible au programme pour élèves ayant des troubles d'apprentissage, l'enfant doit répondre aux critères énoncés à la [Politique/Programmes, Note no 89](#) (émission : 6 février 1990) du ministère de l'Éducation de l'Ontario, soit:

- fréquenter une école de langue française en Ontario et avoir un parent dont la résidence principale est en Ontario;
- avoir été identifié par le Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) de son école comme ayant un trouble d'apprentissage, selon la définition du ministère de l'Éducation de l'Ontario NPP n° 89 (voir page 6);
- avoir épuisé les ressources de l'école et du conseil scolaire;
- ne doit pas avoir besoin d'être traité pour des problèmes de comportement, affectifs ou autres;
- être un candidat approprié pour un contexte d'internat (programme résidentiel).



# Offre de service : RÉÉDUCATION

Rééduquer l'apprenante ou l'apprenant  
pour réduire l'écart entre son potentiel et son rendement

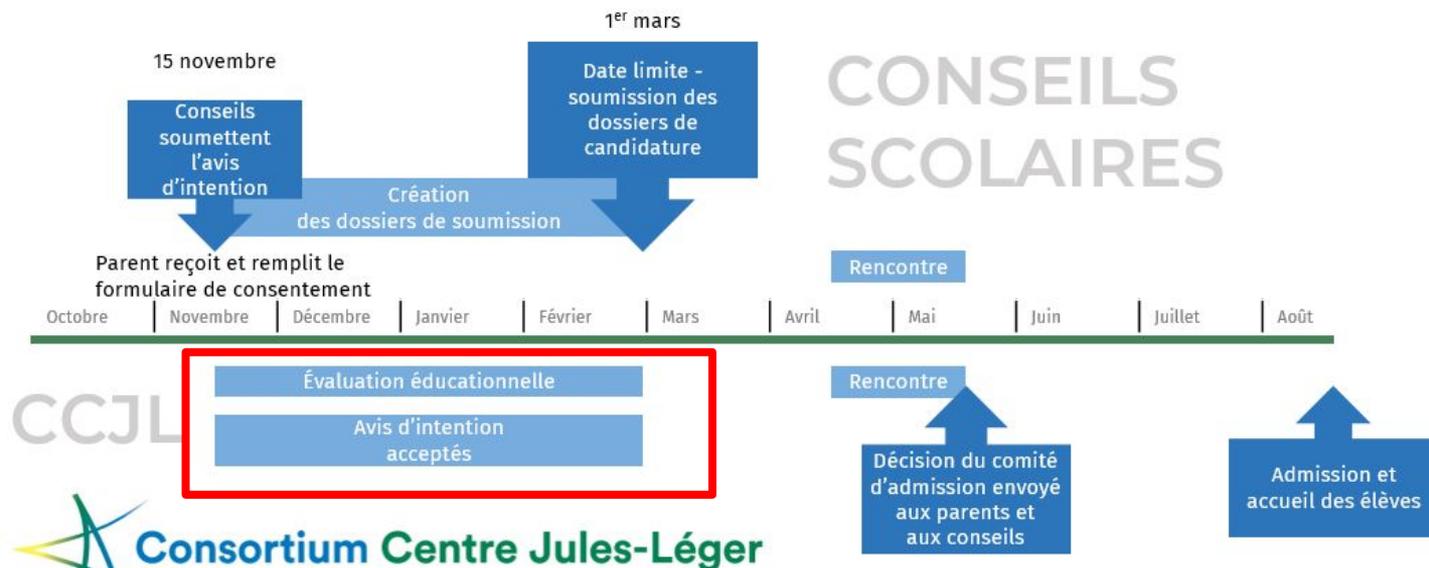


# Une journée dans la vie de Marice



# Évaluation éducationnelle

Processus de demande d'admission au programme pour élèves avec des troubles sévères d'apprentissage



CCJL



# Évaluation éducationnelle

- Prise de contact avec la personne responsable du dossier pour déterminer la **date d'évaluation**;
- Partage des détails du **processus de l'évaluation** avec la personne responsable du dossier;
- Administration en virtuel **des tests standardisés et épreuves**;
- Soumission du **rapport d'évaluation** au Comité provincial d'admission.



# Dates importantes

- **7 octobre** : L'envoi de la [NDS: Demande de placement](#)
- **20 octobre** : Webinaire
- **15 novembre** : NDS - Trousse de demande d'admission
- **À partir de novembre** : début des évaluations éducationnelles
- **19 janvier 2022** : NDS rappel trousse d'admission
- **1er mars 2022** : Date limite de réception des demandes
- **12-13 mai 2022** : Décision du Comité provincial d'admission





**Questions?**



**Consortium  
Centre Jules-Léger**

**Adresse et courriel et questions**

---

**[bit.do/ccjl2022](https://bit.do/ccjl2022)**



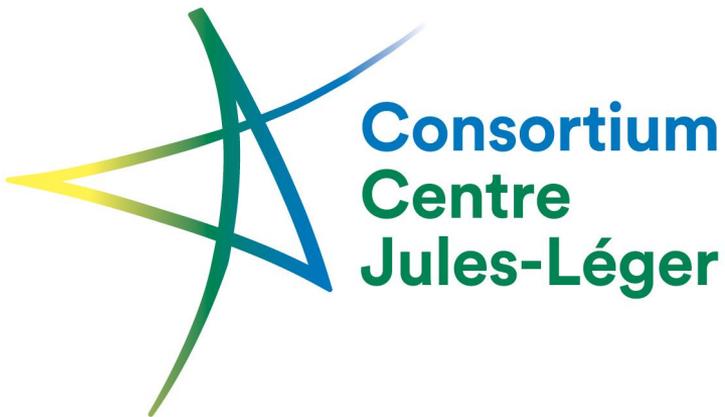
**Au plaisir de collaborer avec vous !**

---



Consultante et consultant en services d'appoint: école d'application CCJL  
Danielle Drouin: [danielle.drouin@ccjl.ca](mailto:danielle.drouin@ccjl.ca) | Ibrahima Diop: [ibrahima.diop@ccjl.ca](mailto:ibrahima.diop@ccjl.ca)





**Consortium  
Centre  
Jules-Léger**

**CONSORTIUM CENTRE JULES LÉGER**

281, av. Lanark, Ottawa, Ontario K1Z 6R8

[Site web](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [YouTube](#)

## Plus de renseignements :

**Marc Côté, directeur**

École d'application du Consortium Centre Jules-Léger

613 761-9300 poste 28141

[Marc.cote@ccjl.ca](mailto:Marc.cote@ccjl.ca)

**Ibrahima Diop, consultant en services d'appoint**

École d'application du Consortium Centre Jules-Léger

613 761-9300 poste 28139

[Ibrahima.Diop@ccjl.ca](mailto:Ibrahima.Diop@ccjl.ca)

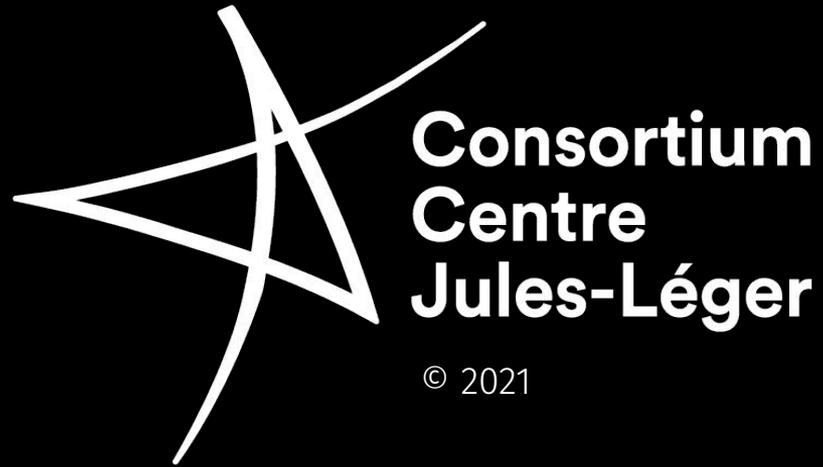
**Danielle Drouin, consultante en services d'appoint**

École d'application du Consortium Centre Jules-Léger

613 761-9300 poste 28140

[Danielle.Drouin@ccjl.ca](mailto:Danielle.Drouin@ccjl.ca)





**Consortium  
Centre  
Jules-Léger**

© 2021